MAIRIE D'AUTHEZAT
3 rue Guyot Dessaigne
63114 AUTHEZAT
Tél : 04 73 39 50 31
Fax : 04 73 39 56 49
Email : mairie-authezat@cegetel.net
Portail : htpp://www.authezat.fr

Authezat, le *3 août 2023*

PERMISSION D'ENTREPRENDRE DES TRAVAUX

N° enregistrement : PM/MB/ARRETE.23
Affaire suivie par : Myriam BLANZAT.

Arrêté municipal de permission de travaux

Le Maire de la commune d'Authezat,

Vu la demande en date du 20 juillet 2023, par laquelle l'entreprise SMTC, rue sous le Tour, 63800 LA ROCHE NOIRE, sollicite pour le compte de ORANGE, rue de la Parlette, 63000 CLERMONT-FERRAND l'autorisation d'occuper le domaine public en vue de réaliser une fouille de 4 mètres, sous trottoir pour réparation d'une conduite Télécom, pour une durée de 2 jours, entre le 28 août au 13 septembre 2023, sur une portion de la rue de la République comprise entre le n°1 et le n°17 côté impair des habitations, sur le territoire de la commune de AUTHEZAT ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de la Voirie Routière ;

Vu le Code de la Route ;

ARRETE

Article 1 - prescriptions : l'entreprise SMTC, rue sous le Tour, 63800 LA ROCHE NOIRE est autorisée à occuper temporairement le domaine public routier à l'emplacement susnommé en vue de réaliser la fouille sous trottoir liée aux travaux confiés par ORANGE, à charge pour elle de se conformer aux dispositions suivantes :

1. la signalisation du chantier sera à la charge de la pétitionnaire ;
2. le dépôt de matériaux n'est pas autorisé sur le trottoir

Article 2 – durée de l'autorisation : la présente autorisation est consentie pour une durée maximale de 2 jours à compter du 28 août 2023 au 13 septembre 2023.
L'autorisation est accordée à titre précaire et révocable, sans indemnité.
Elle ne pourra être cédée à un tiers sans autorisation préalable.

Article 3 – signalisation du chantier : la signalisation réglementaire du chantier sera conforme à l'instruction interministérielle sur la signalisation routière – Livre I – signalisation temporaire de chantier – approuvée par les arrêtés des 10 et 15 juillet 1974, de jour comme de nuit. Elle sera mise en place et entretenue par le permissionnaire réalisant les travaux et, sous sa responsabilité, jusqu'à la remise en état des lieux.

Le permissionnaire est responsable des accidents pouvant survenir par défaut ou insuffisance de la signalisation prescrite.

Article 4 - remise en état des lieux : à l'issue de la durée de l'autorisation indiquée à l'article 2, les lieux seront remis dans l'état initial décrit dans le procès verbal d'état des lieux contradictoire sus visé.

Article 5- responsabilité : Le permissionnaire sera responsable des accidents de toute nature qui pourraient résulter de ses installations.
La présente autorisation n'est donnée que sous réserve des droits des tiers et des règlements en vigueur.

Article 6 - affichage : le présent arrêté sera affiché à la Mairie.

Article 7 : ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Monsieur le Chef de brigade de Veyre-Monton.

Le Maire :

Pierre METZGER.

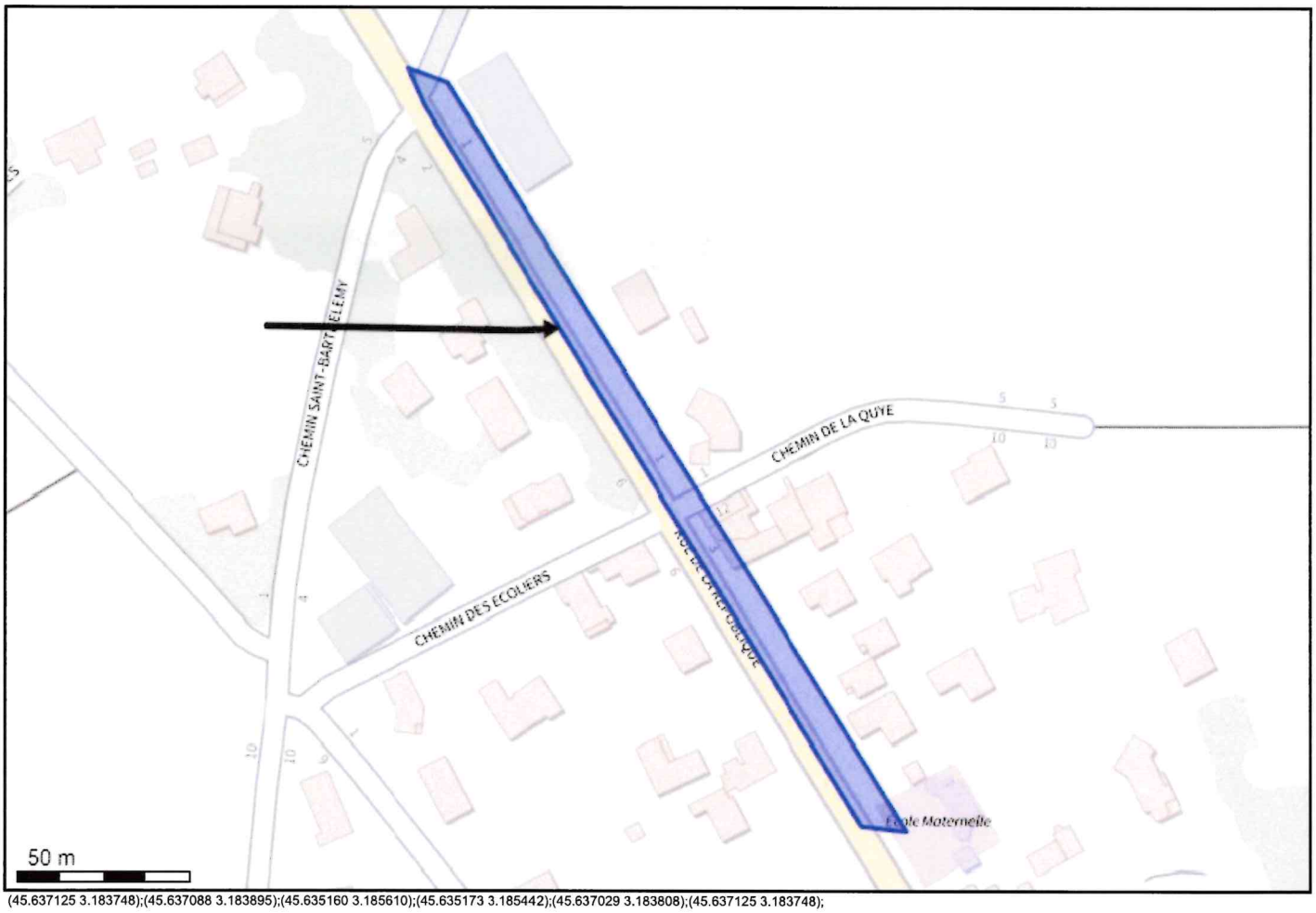

(45.637125 3.183748);(45.637088 3.183895);(45.635160 3.185610);(45.635173 3.185442);(45.637029 3.183808);(45.637125 3.183748);

Google Maps 2 D797

Date de l'image : juin 2021 © 2023 Google

Google Maps 1 Rue de la République

Date de l'image : juin 2021 © 2023 Google

0797

Loci

Google Maps 17 D797

Authezat, Auvergne-Rhône-Alpes

Google Street View

juin 2021 Voir plus de dates

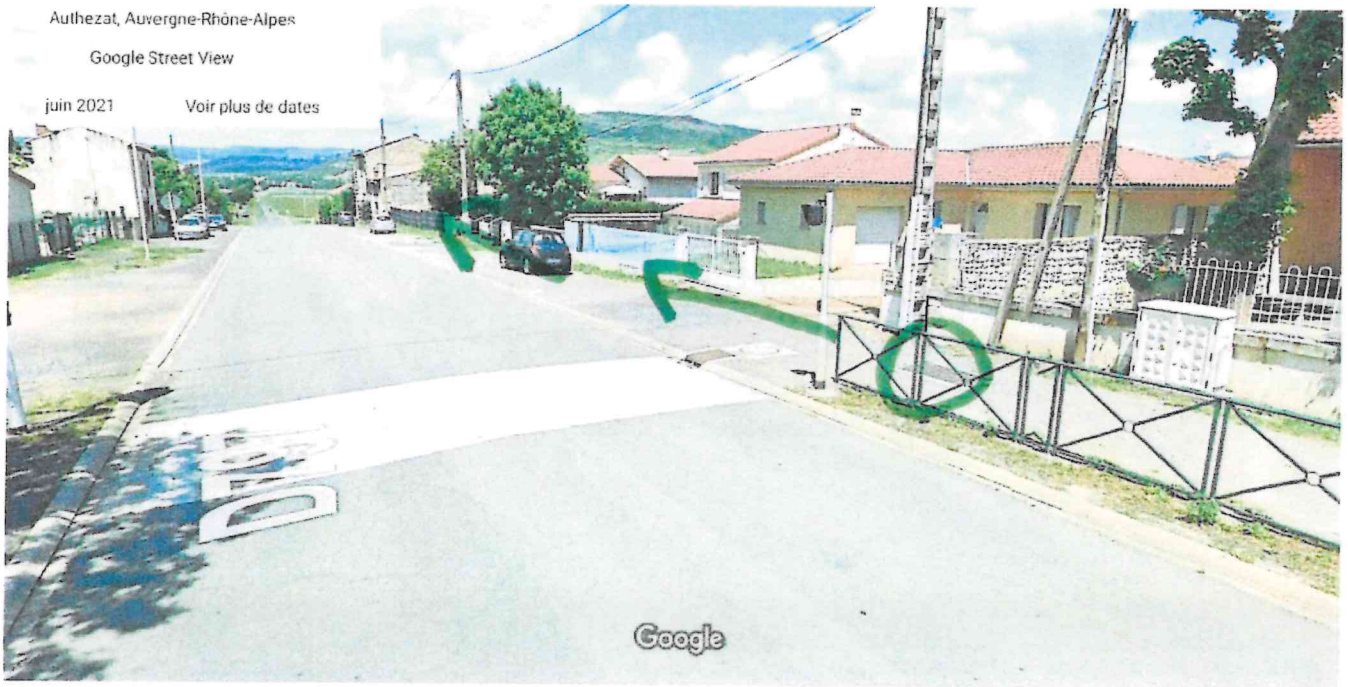

Date de l'image : juin 2021 © 2023 Google

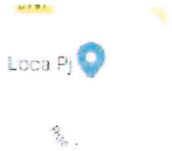

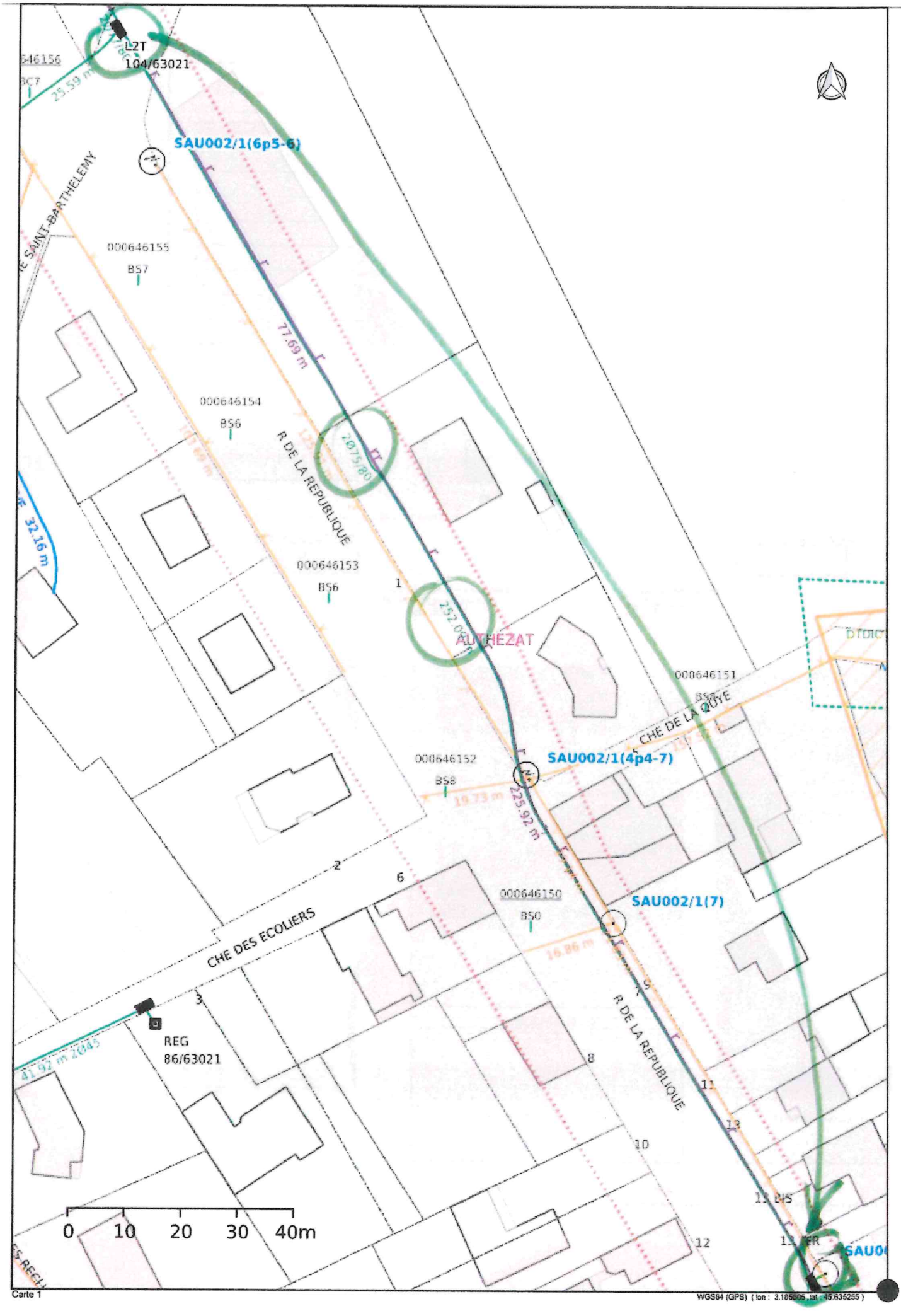

Carte 1

WGS84 (GPS) (lon : 3.185805 , lat : 45.635255)

Dossier technique pour Conduite cassée

L'opérateur est réputé avoir aiguillé la conduite aux 2 extrémités et s'être assuré, en utilisant les techniques appropriées (notamment par hydrocurage), que la conduite n'est pas bouchée

Informations GC BLO (obligatoire) :	
Opérateur d'Immeuble concerné : (qui déposera la commande GC BLO)	
N° FCI de la commande : (notification, accès ou prise en charge extension GC)	
Commune concernée (code postal et nom) :	63 Authezat
Diamètre du câble prévu (mm) :	

Informations Mutualisation FTTH entre OC et OI (facultatif : à remplir uniquement dans le cadre de raccordement client final) :	
Opérateur Commercial concerné :	
RéférenceCommandePriseInterneOC :	
ReferencePrestationPrise :	
Référence PBO :	
Type PBO :	
Client final : adresse	
Client final : code postal/commune	
Type raccordement PB/PTO :	

Interlocuteur technique à contacter en cas de besoin (obligatoire) :	
Nom/Prénom :	
Entreprise :	SETELEN
Fonction :	
Téléphone (mobile de préférence) :	
Mail :	

Adresse chambre A, immeuble ou poteau	Adresse du point de casse	Adresse chambre B, immeuble ou poteau
Rue de la republique, AUTHEZAT	Rue de la republique, Authezat	Rue de la republique, Authezat

Longueur de tranchée envisagée (m)

2

==> Si

==> Si supérieur à 12m, reconstruction totale des conduites avec 2Ø40

Chambre A, immeuble ou poteau

Chambre B, immeuble ou poteau

76

Distance entre Chambre A et point de butée (m)

65

Distance entre Chambre B et point de butée (m) : facultatif si immeuble

15

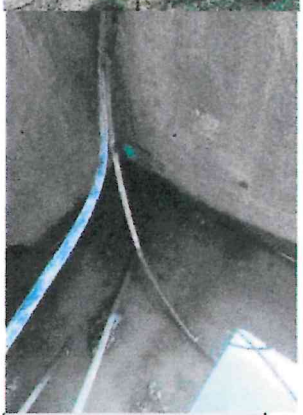

1 conduites diamètres c1

Insérer le plan de la zone

Commentaire éventuel :

Section ci-dessous facultative si immeuble

1conduites diamètres a1

Saturée

Cassée

Alvéole de manoeuvre